



HORAIRES DES TIRS

(hors tirs de l'armée)



STANDS PISTOLET 25 m et 50 m

	Lundi	Mardi Groupe compétition	Mercredi	Jeudi Entraînement officiel	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Gros calibre	-----	-----	-----	17h00 – 19h30	-----	Uniquement après autorisation du comité.	Pas de tir
Petit calibre	17h00 – 19h00	17h00 – 20h00	-----	17h00 – 20h00	-----	La demande doit être faite minimum 5 jours à l'avance	Sur décision de la Cible de Sion

Possibilité de tirer au Petit calibre le lundi uniquement pour des tirs concours et avec l'accord de la responsable pistolet.

Tout tireur qui ne respecte pas ces horaires ou utilise des armes interdites porte préjudice à la société et à ses membres.

Il sera exclu de la société.

ARMES AUTORISEES

Arme de poing de **Gros calibre** : armes de 7,65mm à 9mm (cal. 32 à 38 spécial) armes d'ordonnance.

Arme de poing de **Petit calibre** : armes de cal. 22 LR / 22 short / 6mm

ARMES INTERDITES

Toutes les autres armes que celles citées ci-dessus sont **interdites**, comme par exemple : tous les calibres **magnum** ou **supérieurs à 9mm**, toutes les **armes longues**, les **armes de chasse** et toutes les **armes aptes au tir en rafale**.

Le Capitaine de la Cible de Sion